

*Questions orales*

[Français]

**LA SÉCURITÉ SOCIALE**

LES PAIEMENTS AUX PROVINCES—ON DEMANDE QUELLES GARANTIES SERONT DONNÉES RELATIVEMENT À L'AFFECTATION DES CRÉDITS

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier l'honorable ministre a signé un accord avec les provinces sur le financement global des services sociaux.

Étant donné que le ministre des services sociaux de la Saskatchewan a déclaré qu'il n'y a aucune garantie que l'argent sera dépensé par les provinces pour les services sociaux et même que l'argent pourra être dépensé, par exemple, pour la Voirie, je demande au ministre si, à part les dispositions dans l'accord qui exigent que les provinces publient un rapport en ce qui concerne l'argent versé aux provinces par le gouvernement fédéral, quelle garantie l'honorable ministre pourra-t-elle donner à la Chambre que l'argent versé aux provinces en vertu de la politique de financement global soit, en effet, dépensé dans le domaine des services sociaux?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'ai en effet le plaisir d'informer la Chambre de l'accord qui a été conclu hier entre les ministres des Services sociaux des provinces et le gouvernement fédéral en vue d'un financement global des services sociaux, ce qui donne aux provinces toute flexibilité et autonomie en matière de décisions, de priorités, d'allocations de ressources et ainsi de suite. Si les provinces ont le contrôle sur ce type de décisions, il va de soi que nous le respectons.

La question que pose l'honorable député étonnera certainement beaucoup le Nouveau parti démocratique et je ne vois pas comment la Saskatchewan peut croire que l'argent destiné aux services sociaux qui ira à cette province sera utilisé dans le domaine de la Voirie. A mon avis, ce type d'accusation donne à penser que les provinces n'ont aucun engagement envers les services sociaux et que l'argent ira à la dérive. Cela n'est pas baser une relation fédérale-provinciale sur la confiance et je ne comprends pas très bien la question de l'honorable député.

Trois conditions font partie de l'entente, deux conditions touchent, l'une à la résidence, savoir que les Canadiens et les immigrants reçus doivent avoir accès à tous les services, et une autre aux données sur ce qui va survenir dans ce domaine. Séparément, nous signerons une lettre d'entente sur le rôle fédéral dans le financement des services, et la mise en place d'un mécanisme est prévu d'ici cinq ans, si jamais un problème surgissait, pour que je donne avis et mette fin au programme.

**M. Grafftey:** C'est bien triste que l'honorable ministre ne comprenne pas ma question parce qu'il est extrêmement important que nous sachions si l'argent versé par le gouvernement fédéral est dépensé par les provinces pour les services sociaux. Si je pose cette question supplémentaire c'est parce que dans le passé, par exemple, l'argent versé par le secrétaire d'État à Ottawa aux provinces pour l'enseignement de la langue secondaire a été utilisé à des fins totalement différentes. Si, après un an, disons, une province dit que l'argent versé après l'accord signé hier n'a pas été utilisé dans le domaine des

[M. Lamontagne.]

services sociaux mais pour d'autres fins complètement, l'honorable ministre peut-elle dire à la Chambre s'il y a d'autres dispositions dans l'accord signé hier par l'honorable ministre avec les provinces en plus de celles qui se rapportent aux besoins des provinces pour expliquer comment elles ont dépensé leur argent? Quelles garanties et quels pouvoirs l'honorable ministre a-t-elle donc pour corriger la situation dans les cas où l'argent ne serait pas dépensé pour les services sociaux?

● (1452)

[Traduction]

**Mlle Bégin:** Monsieur l'Orateur, je répète qu'il y a trois motifs de suspension des versements aux provinces. Mais ce n'est pas en disant que l'on n'a pas confiance dans le Canada ou dans les Canadiens que l'on assure la réussite d'un accord de réciprocité. Du moins, ce n'est pas ainsi que nous procédons de ce côté-ci de la Chambre. Cet accord a une importance historique à plusieurs points de vue. Il apporte entre autres, en cette période critique de l'évolution économique du pays, une garantie de cinq ans, une formule décennale indexée et pondérée en fonction de la population, pour le financement d'un secteur très vulnérable du pays. Le budget des services sociaux, qui se chiffre à 516 millions, atteindra 1.9 milliard dans dix ans. Voilà l'effort consenti pour les prestations sociales, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

DEMANDE DE DIMINUTION DES CONTINGENTS D'IMPORTATION DE FROMAGE

**M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Comme une déclaration doit être faite sous peu au sujet de la politique laitière adoptée pour la prochaine campagne laitière, et que d'autre part le nombre des établissements fabriquant des fromages fins va augmenter au Canada, le ministre veut-il consulter son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, pour faire réduire le plafond des importations de fromage de 15 millions de livres pour la campagne qui vient, comme le réclame l'industrie laitière?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous estimons que le contingent actuel est réaliste. Nous savons que la production et la consommation de fromage ont augmenté notablement au Canada, surtout depuis deux ans. Trois fabricants et transformateurs étrangers envisagent d'implanter des fromageries au Canada: une en Île-du-Prince-Édouard, une au Québec et une en Ontario. Nos producteurs peuvent leur fournir suffisamment de matière première pour la fabrication des fromages fins que ces entreprises veulent vendre.

Nous sommes persuadés d'avoir la situation suffisamment en main pour permettre à notre fabrication de se développer. Si d'autres entrepreneurs veulent se réveiller et entreprendre de produire des fromages qu'ils sont capables de livrer comme nous le savons, ils pourront concurrencer les produits importés.